

MAIRIE  
DE  
**VAUJANY**

11, route de la Cour Basse  
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95  
Télécopie 04 76 80 78 37

Arrêté n°2020-35-R

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**



**ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PASSE SELON LA  
PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AUX ARTICLES  
L2123-1 et R2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE**

**Travaux de changement du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate –  
Domaine skiable de Vaujany**

**Le Maire de la Commune de Vaujany,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22.4°,*

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant toutes délégations à Monsieur le Maire en tant que personne responsable des marchés publics, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT à intervenir selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique dès lors que les crédits budgétaires le permettent,*

**ARRETE**

Une consultation a été lancée pour les travaux de changement du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 avril 2020 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné.

La date limite de remise des propositions a été fixée au 25/05/2020 à 12h00.  
Deux offres ont été remises dans les délais : CARATELLI et DB CHARPENTE.

Les offres sont classées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique : 50%
- Prix : 50%.

À l'issue de l'analyse des candidatures et des offres réalisée par le Maître d'œuvre, le Cabinet MDP CONSULTING et après négociation, Monsieur le Maire :

- Décide d'attribuer le marché pour les travaux de changement du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate à la société CARATELLI SAS, rue des Sources – 38920 CROLLES, pour un montant de 83 000.00 € HT (offre de base).
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020.

Fait à Vaujany, le 22 juin 2020.

Transmis en Préfecture le : 22/06/2020

Le Maire,

Xvès GENEVOIS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VAUJANY MAIRIE**

**Utilisateur : BARD Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	2020_35_R
Date de la décision :	2020-06-22 00:00:00+02
Objet :	ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L2123-1 et R2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : Travaux de changement du platelage du pont de la piste de la Vaujaniate - Domaine skiable de Vaujany
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20200622-2020_35_R-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20200622-2020_35_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	1116
Nom original :		
ARRETE 2020_35_R.pdf	application/pdf	270549
Nom métier :		
99_AR-038-213805278-20200622-2020_35_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	270549

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 juin 2020 à 14h11min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 juin 2020 à 14h11min18s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>22 juin 2020 à 14h11min20s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>22 juin 2020 à 14h11min30s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-06-22</i>